

# ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE

## OUVERTURES DE SIÈGES AU TITRE DE 2021

Décision de l'Assemblée académique du 14 Janvier 2021  
( finalisée en Conseil d'administration du 11 mars 2021 suite à la réunion  
de la section 3 du 2 février 2021 et de la Section 1 du 25 février 2021)

### 1<sup>ère</sup> Section: Recherche, Enseignement :

Deux sièges de Membre titulaire (vétérinaire)

Un siège de Membre titulaire (non vétérinaire)

Deux sièges de Membre correspondant (vétérinaire)

### 2<sup>ème</sup> Section: Sciences cliniques :

Un siège de Membre titulaire (non vétérinaire)

### 3<sup>ème</sup> Section: Santé publique vétérinaire, Productions animales :

Deux sièges de Membre titulaire (vétérinaire)

Deux sièges de Membre correspondant (vétérinaire)

## A / Conditions et dossier de candidature

1 / Conditions à remplir : les candidats doivent avoir présenté à l'Académie, avant la date de l'élection et depuis cinq ans au plus, un mémoire ou une communication, dont le manuscrit a été accepté pour publication.

2 / Les candidats doivent adresser les pièces suivantes par courrier postal de l'Académie et par courriel au siège de l'Académie, [academie@veterinaire.fr](mailto:academie@veterinaire.fr) :

- Acte de candidature, dans les délais, adressé au Président de l'Académie et précisant le siège et la section au sein de laquelle le candidat s'engage à consacrer son activité.

- Curriculum vitae et un exposé des titres et travaux à partir des modèles arrêtés par le Bureau.

## B / Principes de la procédure d'élection

1°) les dossiers de candidature sont déclarés recevables après examen par la commission statutaire ;

2°) un classement des candidatures est établi par les sections, pour chacun des sièges qu'elles ont à pourvoir ;

3°) les candidatures classées sont soumises au vote en Assemblée générale. La procédure est identique pour les membres titulaires et pour les membres correspondants. Elle comporte des différences en ce qui concerne les membres non vétérinaires et les membres étrangers.

## C / Dossier de candidature

Se porter sur le site de l'Académie indiquée ci-dessous à la rubrique : « Membres » :  
<http://www.academie-veterinaire-defrance.org/>

## D / Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : 15 juin 2020

Le 14 mars 2021

Jean-Pierre JÉGOU  
Président

Jean-Jacques SOULA  
Secrétaire Général